

BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE DE MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur et le comptable et se substitue au compte administratif et au compte de gestion,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	520 372.2€
Dépenses de fonctionnement	- 508 436.41€
Résultats de l'année 2024	11 935.81€

1.2 Analyse

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles sont classées essentiellement en trois catégories selon leur origine :

- Les produits des services, du domaine et ventes diverses
- Les dotations, subventions et participations
- Les autres produits de gestion courante

1) Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Il s'agit des recettes liées aux facturations des familles pour la cantine scolaire, des prestataires gestionnaires de l'ALAE et de l'ALSH qui achètent des repas à la Cuisine Centrale, tout comme l'AFC, la Mairie de Paulhac et la Crèche. Le total de ces recettes s'est élevé à 362 649.91€ en 2024.

2) Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Les produits proviennent principalement :

- Du remboursement par l'ASP des repas à 1€ : **38 763€**
- Du remboursement par le CCAS du portage des repas pour les seniors : **28 630.44€**
- De la participation communale (subvention d'équilibre) : **90 000€**
- Du FCTVA : **327.53€**

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	BP 2024	CFU 2024	Variation
70	Produits des services	360 000€	362 649.91€	+0.74%
74	Dotations et participations	195 000€	157 720.97€	-19.12%
75	Autres produits de gestion courante	10€	1.34€	-86.6%
TOTAL		555 010€	520 372.22€	-6.24%

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives au bâtiment de la Cuisine Centrale, à l'énergie, aux denrées alimentaires, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux achats de barquettes jetables, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, à l'entretien du véhicule de livraison, à la maintenance et aux réparations de l'électroménager etc.

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **264 218.02€**. On observe un écart de 10 245.37€ par rapport à nos prévisions de **274 463.39€**.

L'on peut noter que 63% des dépenses de ce chapitre concernent l'achat de denrées alimentaires et 20% les fluides énergétiques. Le coût des denrées alimentaires s'est maintenu à niveau élevé en raison d'un objectif affiché d'obtenir le premier niveau du label Ecocert répondant à des objectifs élevés de produits bio.

La facture électrique s'est maintenue à un niveau élevé en 2024. La Cuisine Centrale est un important consommateur d'énergie, qui peut difficilement agir sur les volumes pour faire diminuer la facture. Aussi, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Cuisine en fin d'année 2024 permettra d'alléger cette facture en 2025

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **243 377.50€** pour l'année 2024 soit quasiment à l'identique de 2023.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	BP 2024	CFU 2024	Variation
011	Charges à caractère général	274 463.39€	264 218.02€	-3.73%
012	Charges de personnel	243 614.09€	243 377.50€	-0.1%
023	Virement à la section d'investissement	36 000€	0€	
042	Opération d'ordre de transfert	922.52€	839.52€	-9%
65	Autres charges de gestion courante	10€	1.37€	-86.3%
Total des dépenses		555 010€	508 436.41€	-8.39%

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles sont classées essentiellement en trois catégories selon leur origine :

- Les produits des services, du domaine et ventes diverses
- Les dotations, subventions et participations
- Les autres produits de gestion courante

1) Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Il s'agit des recettes liées aux facturations des familles pour la cantine scolaire, des prestataires gestionnaires de l'ALAE et de l'ALSH qui achètent des repas à la Cuisine Centrale, tout comme l'AFC, la Mairie de Paulhac et la Crèche. Le total de ces recettes s'est élevé à 362 649.91€ en 2024.

2) Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Les produits proviennent principalement :

- Du remboursement par l'ASP des repas à 1€ : **38 763€**
- Du remboursement par le CCAS du portage des repas pour les seniors : **28 630.44€**
- De la participation communale (subvention d'équilibre) : **90 000€**
- Du FCTVA : **327.53€**

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	BP 2024	CFU 2024	Variation
70	Produits des services	360 000€	362 649.91€	+0.74%
74	Dotations et participations	195 000€	157 720.97€	-19.12%
75	Autres produits de gestion courante	10€	1.34€	-86.6%
TOTAL		555 010€	520 372.22€	-6.24%

2. La section d'investissement**2.1 Résultat****a) Résultats d'investissement pour l'année 2024**

Recettes d'investissement	12 595€
Dépenses d'investissement	- 21 501.60 €
Résultats de l'année 2024	- 8 906.60 €

b) Déficit à reporter au budget primitif 2025

- 8 906.60€

c) Solde des restes à réaliser : 0 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

En 2024, **7 670.40€** ont été dépensés en investissement pour :

- Aménagement ALGECO servant du bureau pour la Directrice
- Matériels de cuisine

Les recettes d'investissement :

- FCTVA : **2 268.87€**
- Excédent de fonctionnement reporté : **9 486.61€**